

# BP JEPS

## Activités Aquatiques de la Natation



Dates et détails



### Objectif :

Le BPJEPS activités aquatiques et de la natation prépare au métier de maître nageur sauveteur. Il permet d'encadrer, d'animer et d'enseigner les activités de la natation sportive et les activités aquatiques de bien être.

Le maître nageur sauveteur est autonome, il :

- Conçoit un projet pédagogique. Conduit des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages ; d'activités de loisirs de forme et de bien être et d'enseignement des nages codifiées.
- Organise la sécurité des activités aquatiques. Assure la sécurité d'un lieu de pratique et des pratiquants.
- Gère un poste de secours. Participe au fonctionnement de la structure.

Des allègements de formation sont possibles.

### Heures Totales



1050

Heures en centre



616

Heures en entreprise



434

CODE ROME  
**G1204**  
CODE CPF  
**241333**



Centre Jacques Arnaud 05120 - L'Argentière la Bessée  
Tél.: 04 92 23 12 92  
Mail : contact@crfck.com - www.crfck.com





# B.P JEPS

## Activités Aquatiques et de la Natation

Contenus et modalités pédagogiques :

Le BPJEPS AAN se compose de 4 unités certificatives. L'organisation pédagogique est dispensée sur le modèle de l'alternance. Temps de formation en centre entrecoupés de périodes en entreprise(s) incluant un stage hebdomadaire et un stage durant les vacances de février. Les épreuves certificatives sont programmées au cours de la formation.

4 modules définissent la formation :

Module A : fondamentaux du métier, sécurité, prépa EPMSP

Module B : construire et gérer un projet UC 1-2

Module C : Pédagogie des activités aquatiques et de la natation UC 3

Module D : Technique des activités aquatiques et de la natation UC 4

Lieu : L'ARGENTIÈRE LA BESSÉE,

Publics en situation de handicap : des aménagements de certification et de formation sont possibles. Magali Berthe, référente handicap en fera l'étude préliminaire.

### Matériel nécessaire à la formation

- Tenues vestimentaires adaptées aux thèmes de séances sportives suivies.
  - Tenue natation : Plusieurs maillots de bain, serviette, bonnet obligatoire, lunettes, palmes courtes, pull-boy, planche, gourde.
  - Une tenue de sport pour les jours de préparation physique.
  - Une paire de chaussure sportive propre pour les jours de travail en salle de sport
- Le nécessaire d'écriture (classeurs, stylos, stabilo fluo...) doit être apporté quotidiennement.
- L'ordinateur portable est vivement recommandé pour la création de fiches séances ou dossiers pédagogiques.

Coût : Devis sur demande. Pour étude de financement nous consulter.

### CONTACT



# Conditions d'entrée en formation «Mention Cours Collectif»

## Test technique d'entrée en formation

Pour accéder au test technique d'entrée en formation les candidats doivent être titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), à jour du recyclage quinquennale le cas échéant.

Parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes

L'épreuve du 800 m Nage Libre en moins de 16 minutes est organisée en piscine, selon les règles FINA en vigueur. Un temps d'échauffement est laissé aux candidats. L'organisation des séries de natation est réalisée le jour même en fonction du nombre de chronométreurs présents et du nombre de candidats.

Les candidats doivent présenter leur convocation et une pièce d'identité en cours de validité lors de leur passage.

## Equivalences au test technique préalable à l'entrée en formation

- candidat(e) qui a réalisé un parcours de 800 mètres nage libre minimum, en moins de 16 minutes, en compétition de référence officielle de la Fédération française de natation ou lors d'une compétition reconnue dans le cadre d'une convention avec la Fédération française de natation. Cette performance est attestée par le directeur technique national de la natation, ou à défaut par le directeur technique national cadre d'Etat d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération française de natation
- candidat(e) qui a réalisé un parcours de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes. Cette performance est attestée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- personnes titulaires du « Pass'sports de l'eau » et d'un « Pass' compétition » de la Fédération française de natation (FFN ou de la Fédération française de sauvetage et de secourisme ou d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération française de natation.

## Test de sélection : épreuve écrite

Epreuve écrite de 1 heure (le rendu sera d'une feuille A4 recto-verso maximum) portant sur la culture générale dans le champ des activités aquatiques et de la natation.

## Test de sélection : entretien individuel

Chaque candidat sera vu en entretien personnalisé face à un jury de formateurs et de professionnels. L'objectif de cet entretien est de :

- Cerner les motivations des candidats
- Comprendre le projet professionnel des candidats
- Répondre aux questions des candidats

## Documents complémentaires à joindre au dossier d'inscription

- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI recto verso sur 1 seul page)
- Copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté pour les moins de 25 ans;
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée.
- Attestations ou diplômes justifiant de l'allègement de certaines épreuves de la formation BPJEPS AAN (voire Annexe 1)
- Une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité
  - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), à jour du recyclage quinquennale le cas échéant,
- Certificat médical datant de moins de trois mois, établi conformément au modèle figurant dans l'annexe